

SÉANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 7 JUIN 2021

Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 7 juin 2021, à 16 h 30. La séance est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents: Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Mélanie Gladu, Michel Latour, Jacques Renaud et Ginette Richard. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RECOMMANDATION CP-21-113

Renouvellement des infrastructures municipales des rues Bourassa, du Fleuve, Laval, Richelieu, Saint-Roch et partie des rues Béatrice, Champlain et Élisabeth - Décompte progressif n° 5

Considérant que la compagnie Danis Construction Inc., qui a obtenu le contrat pour le projet mentionné en rubrique, a produit une réclamation pour des travaux exécutés en date du 31 mai 2021 intitulé « Décompte progressif n° 5 »;

Considérant que la firme d'ingénieurs conseils FNX-Innov Inc., dûment mandatée pour la surveillance des travaux du projet mentionné en rubrique, a procédé à une analyse du décompte progressif n° 5 produit par ledit entrepreneur et recommande le paiement au montant de 538 602,19 \$ incluant les taxes et retenues;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel effectue le paiement de 538 602,19 \$, incluant les taxes et retenues, à l'entrepreneur Danis Construction Inc. pour les travaux effectués en date du 31 mai 2021, le tout tel que décrit au décompte progressif n° 5 et conformément aux avis de la firme d'ingénieurs conseils FNX-Innov Inc., lesdits travaux étant financés par le règlement d'emprunt numéro 373.

RECOMMANDATION CP-21-114

Centre communautaire - Local des 3 Âges Rénovation extérieure Certificat de paiement n° 2

Considérant que Construction Beaulieu et Bergeron Inc., qui a obtenu le contrat pour le projet mentionné en rubrique, a produit une réclamation pour des travaux exécutés en date du 31 mai 2021 intitulé "Certificat de paiement n° 2";

Considérant que l'architecte Daniel Cournoyer, dûment mandaté pour la surveillance des travaux du projet mentionné en rubrique, a émis le certificat de paiement n° 2 et recommande le paiement au montant de 74 755,78 \$, incluant les taxes;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

Que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel autorise le paiement de 74 755,78 \$, incluant les taxes et retenues, à Construction Beaulieu et Bergeron Inc. pour les travaux effectués en date du 31 mai 2021, le tout tel que décrit au certificat de paiement n° 2 et conformément aux recommandations de l'architecte Daniel Cournoyer, lesdits travaux étant financés à même le surplus accumulé affecté.

RECOMMANDATION CP-21-115

Ouvrage de surverse DR-02

Considérant que la firme d'ingénieur-conseil FNX-Innov a produit le rapport d'investigation de l'ouvrage de surverse DR-02 et recommande le remplacement du régulateur de débit et le rehaussement du mur déversoir;

Considérant qu'il y a lieu d'entreprendre lesdits travaux recommandés par la firme d'ingénieur-conseil FNX-Innov pour la réparation de l'ouvrage de surverse au DR-02;

Considérant que la firme FNX-Innov a soumis une offre de service pour la confection des plans et devis ainsi que les documents d'appel d'offres;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel mandate la firme d'ingénieur-conseil FNX-Innov pour la préparation, en urgence, des plans et devis ainsi que les autres documents nécessaires pour le rehaussement du mur déversoir et le remplacement du régulateur de débit et ce, au montant, tel que soumis, de 21 000 \$ plus les taxes applicables.

ARÉNA

Le Secrétaire-trésorier fait état des activités du Centre Récréatif Aussant ainsi que des diverses correspondances.

PARCS ET LOISIRS

RECOMMANDATION CP-21-116

**Parc de la Pointe-aux-Pins
Réhabilitation de la berge et
de la rampe de mise à l'eau
Recommandation travaux correctifs**

Considérant que la firme d'ingénieur-conseil Shellex, dûment mandatée, a produit des corrections à ses plans et demandée à l'entrepreneur 9089-5657 Québec Inc. (Excavation Bellemare) de fournir une soumission;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel accepte la soumission au montant de 11 329,92 \$ pour les travaux correctifs à effectuer pour la mise à niveau de la rampe de mise à l'eau, suivant les plans soumis par la firme d'ingénieur-conseil Shellex.

QUE les travaux correctifs de mise à niveau de la rampe de mise à l'eau soient entrepris, par l'entrepreneur 9089-5657 Québec Inc. (Excavation Bellemare) le plus tôt possible, suivant la fin des travaux de réfection de la rue du Fleuve, qui sont présentement réalisés par l'entrepreneur Danis Construction.

RECOMMANDATION CP-21-117

**Ministère de l'Environnement et de la
Lutte contre les changements climatiques
Mise en fonction des Jeux d'eau - Été 2021**

Considérant que le Conseil municipal n'a pas autorisé l'ouverture des jeux d'eau en raison des débordements par temps sec au régulateur DR-02 qui pourraient être causés par lesdits jeux d'eau;

Considérant que le Conseil municipal est conscient que le fonctionnement des jeux d'eau pourrait causer des débordements au régulateur DR-02 bien que lesdits jeux d'eau soient en place depuis près de 20 ans et, qu'à l'exception de l'exercice 2020, aucun débordement par temps sec n'a été enregistré;

Considérant que le fonctionnement des jeux d'eau est important pour le rafraîchissement de la population en période de grande chaleur et recommandé par la Santé publique;

Considérant qu'il y a lieu de demander au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une dérogation pour permettre l'ouverture des jeux d'eau lors des périodes de canicule;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel demande au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une dérogation autorisant l'ouverture des jeux d'eau lors des périodes de canicule.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel s'engage à faire tous les efforts nécessaires pour diminuer les débordements par temps sec au régulateur DR-02, jusqu'aux travaux de remplacement dudit régulateur de débit.

RECOMMANDATION CP-21-118

Journée horticole

Prochaine édition 2022

Considérant que les membres du Conseil désirent reconduire l'activité de la journée horticole en 2022;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

De poursuivre cette activité et de tenir la journée familiale horticole le samedi 21 mai 2022.

De reconduire le concours de plantation horticole, par un tirage au hasard, d'un bon d'achat au montant de 100 \$ par quartier.

SUBVENTION, COTISATION, PUBLICITÉ

RECOMMANDATION CP-21-119

Subvention, Cotisation, Publicité

En réponse aux demandes formulées ci-après, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande l'octroi, la participation et l'adhésion à ce qui suit :

- Biophare
19^e Édition "La nature du Saint-Laurent" **10,00 \$/par élève**
- Maison l'Ancrage Pierre-De Saurel - Aide financière **2 000,00 \$**
- Fondation du Cégep de Sorel-Tracy - Opération Nez Rouge **100,00 \$**

AUTRES OBJETS

RECOMMANDATION CP-21-120

Local aux Familles - Financement

Considérant que l'organisme Local aux familles désirerait recevoir un montant de 5 000 \$ pour réaliser diverses activités dans la région;

Considérant que le Conseil municipal veut continuer à faire vivre le Local aux familles par le biais de sa future ressource en loisir et vie communautaire;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel conserve le 5 000 \$ de subvention budgétée pour l'organisme Local aux Familles pour ses activités sur son territoire, et qui sera administrée par la future ressource en loisir et vie communautaire.

RECOMMANDATION CP-21-121

École Martel
Départ du directeur

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE le Conseil municipal remercie monsieur Patrick Lamothe pour toutes ces années vouées à la réussite des élèves de l'école Martel.

QUE le Conseil municipal félicite monsieur Patrick Lamothe pour sa récente nomination au poste de directeur de l'école secondaire Bernard-Gariépy et profite de l'occasion pour lui souhaiter nos meilleurs vœux de succès dans ces nouvelles fonctions.

RECOMMANDATION CP-21-122

Propriété du 423 à 427, rue Bonin
Démolition du garage incendié
Mandat au conseiller juridique

Considérant que, malgré les appels répétés avec lettre par huissier et autres, le propriétaire n'a pas donné de nouvelles et n'a pas procédé à aucun travail de démolition et/ou de sécurisation des lieux;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

D'autoriser, Me Conrad Delisle, a procédé immédiatement dans ledit dossier afin de sécuriser les lieux et de démolir ladite bâtisse aux frais du propriétaire.

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier porte à l'attention des membres la correspondance reçue et expédiée depuis la dernière séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

RECOMMANDATION CP-21-122

Levée de la séance

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la séance soit levée.

Maire

Secrétaire-trésorier